

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 303

Artikel: Vers un "numerus clausus" dans l'accès à l'apprentissage ... a titre d'exemple, la situation genevoise

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers un « numerus clausus » dans l'accès à l'apprentissage...

Il y aura, en automne 1975, trop de candidats à l'apprentissage dans certaines professions par rapport aux places disponibles. Le diagnostic est ici difficile à énoncer avec la plus grande certitude; mais s'il se révélait exact, il entraînerait sans nul doute une conséquence qu'il n'est pas trop tôt de dénoncer: un « numerus clausus » risque fort d'être introduit à Genève pour limiter l'accès des jeunes à certains métiers.

Comment admettre l'éventualité de ce coup très dur porté à l'avenir professionnel de quantité d'écoliers qui iront donc, soit allonger les listes d'attente tenues par différents organismes spécialisés, soit grossir les rangs des jeunes travailleurs sans formation ?

Poussons plus loin la prospective ! Par le canal des examens de sélection, on voit facilement se mettre en place un système de limitation qui heurte le plus élémentaire sens de l'équité. Dans la lutte pour l'accès à l'apprentissage, les plus aptes seront retenus, le reste éliminé. Et quels critères présideront, inéluctablement, à ce choix implacable ? De toute évidence, les besoins de l'économie de marché.

Soit, pratiquement, sera faite la démonstration intolérable de l'injustice du système économique actuel (et des bases légales qui le soutendent) : faute d'avoir rencontré un patron qui veuille bien les embaucher (l'engagement est à bien plaisir...), nombre de jeunes seront exclus du processus de formation en apprentissage.

...A titre d'exemple, la situation genevoise

Une situation déjà très tendue avait provoqué semblable inquiétude en automne 1974 au niveau de l'accès à l'apprentissage : à Genève, 150 candidats n'avaient pu trouver une place ! Le même scénario, mais aggravé, et portant sur des chiffres plus élevés, risque de se reproduire en automne 1975.

Une loterie sans gagnant

L'Office de formation et d'orientation professionnelle (dirigé par M. Raymond Uldry) ne cache pas son pessimisme. Des chiffres ? Les effectifs de la volée qui commencera l'apprentissage dans quelque huit ou neuf mois pourraient être supérieurs de ceux de l'année dernière de 500 unités... Va-t-on dès lors encourager les jeunes à se prononcer pour deux professions, un choix prioritaire d'une part, et une solution de rechange d'autre part ? C'est fort probable ! Mais il faut admettre que l'orientation professionnelle prendrait, dans

de telles conditions, l'allure d'une loterie à laquelle il n'y aurait plus aucun gagnant.

Voyons les faits ! Dans la situation actuelle de stagnation, il n'est plus question que l'économie genevoise absorbe spontanément une demande supplémentaire d'entrées en apprentissage. Les entreprises, dans cette période de restriction, cherchent par tous les moyens à comprimer leurs coûts ; et l'abandon d'une ou de plusieurs places d'apprentis apparaît, à tort, à bien des patrons comme une solution envisageable. Une solution de facilité à n'en pas douter.

Améliorations remises en cause

On doit même prévoir que les améliorations récentes du statut des apprentis risquent d'être remises en cause. Certains patrons déclarent à qui veut les entendre que l'apprenti n'est plus rentable depuis qu'il a les cheveux longs, depuis qu'il fréquente l'école plusieurs jours par semaine,

et qu'il revendique en matière de salaire et de vacances d'une manière insistante.

On a parlé jusqu'à tout récemment d'un certain désintérêt des jeunes pour l'apprentissage. Cette tendance est en train de se modifier. Depuis 1950, le nombre des jeunes qui choisissaient l'apprentissage n'avait cessé de baisser par rapport à celui des amateurs d'études secondaires ou universitaires. Il semble qu'en 1973, cette évolution ait atteint son point maximum, avec un taux d'apprentis de 42 % par rapport à l'ensemble de la population des jeunes de 15 ans. Ce taux s'est maintenu au même niveau en 1974, mais il va très probablement s'élever en 1975.

Le poids de la démographie

Aggrave donc le problème, l'évolution démographique. Les générations de 15-16 ans sont plus nombreuses aujourd'hui qu'il y a quelques années. Elles atteignaient en 1966 le palier de 2500 unités à Genève, elles s'élèveront à 3800 en 1975 et il est prévisible qu'elles grimperont jusqu'à 4800 en 1980 (pour se stabiliser et peut-être même décroître à ce moment-là).

Mais le facteur démographique n'est pas seul en jeu ; entrent en ligne de compte également des données psychologiques. Des jeunes de plus en plus nombreux, en accord du reste avec leurs parents, hésitent à se lancer dans de longues études dont les débouchés sont aujourd'hui aléatoires. Certains parents ont fait eux-mêmes l'expérience d'une formation post-scolaire ou extrascolaire et souhaitent voir leurs enfants s'engager sur la même voie. Enfin, il se répand parmi la jeunesse un certain « ras-le-bol » de l'école, qu'il ne faut pas sous-estimer, une sorte de désintérêt massif pour tout ce qui concerne l'enseignement officiel et qui serait par conséquent marqué négativement par les valeurs du monde « adulte ».

Que de telles considérations soient raisonnables ou non, durables ou temporaires, il est de fait qu'elles trouvent racine dans la réalité actuelle et qu'elles incitent les jeunes à choisir tout de

suite la voie de l'apprentissage professionnel pour s'assurer d'avoir en mains au plus vite un métier (« le reste, on avisera plus tard ! »).

Une initiative populaire

Face à la menace de « numerus clausus » dans l'accès à l'apprentissage, les intéressés doivent se mobiliser et prendre des mesures d'auto-défense. Il va falloir combattre durement en effet pour que les deux extrêmes de la population, les jeunes et les vieux, ne soient pas systématiquement les victimes du retournement de la conjoncture économique (déjà, dans les arts graphiques, dans les professions touchant à la radio-électricité, au bois et au bâtiment, les difficultés pour trouver des débouchés sont manifestes).

Si les intéressés eux-mêmes sont mis en demeure de réagir, la responsabilité des autorités politiques est également engagée. Quel sort vont-elles réserver, devant le Grand Conseil genevois, à l'initiative populaire lancée par les syndicats et visant à améliorer l'apprentissage et le perfectionnement professionnel ?

Une taxe indispensable

Il faut rappeler qu'en Suisse 5 % seulement des apprentissages se font à l'école : le reste repose sur le « bon vouloir » des entreprises privées ou publiques. Or de larges secteurs de l'économie ne font aucun effort, ne font même rien pour la formation professionnelle ; cette politique de démission concertée a aujourd'hui des conséquences désastreuses et aggrave le manque de places d'apprentissage pour les jeunes. Il n'y a pas de raison que certains employeurs seulement consentent à supporter les charges de la formation professionnelle alors que d'autres se dispensent tout simplement d'un tel effort. Il est nécessaire de répartir cet effort sur toutes les entreprises ; dans ce sens, il s'agit d'étudier au plus vite, comme le suggère l'initiative, la perception d'une taxe de formation professionnelle prélevée sur toute la

manne salariale directement auprès des employeurs. Cette taxe pénalisera les employeurs qui ne participent pas à la formation et permettra de susciter la création de nouvelles places d'apprentissage. Dans cette perspective encore, l'Etat a besoin d'un instrument efficace pour contraindre les employeurs à assumer leurs responsabilités.

Un groupe de pression à naître

Cela dit, l'urgence du problème impose d'autres conclusions : l'initiative populaire permettra d'agir à long terme, mais il faut trouver la parade dans

les délais les plus brefs ; le « numerus clausus » est à la porte et ne doit en aucun cas prendre effet. Dès lors, c'est à la constitution d'un véritable groupe de pression qu'il faut songer, qui se donne pour premier objectif de dresser et de publier, dès qu'il en aura connaissance, tous les cas où un jeune à la recherche d'une place se heurtera à une impasse. Ce n'est qu'en tenant publiquement un tel fichier du « numerus clausus » en préparation qu'il sera possible de sensibiliser l'opinion, et par voie de conséquence de contraindre les autorités à prendre les mesures indispensables.

SUR LE PETIT ÉCRAN

Regarder mourir de faim

« La plus grande famine de notre histoire a déjà commencé ». Cette petite phrase de René Dumont a pris soudain sur le petit écran le visage des Bengalis mourants. Et ce que les mots des dépêches d'agences, des reportages sur le Bangla-Desh ne parviennent pas à exprimer, la misère et la faim, la télévision l'a montré pour la première fois.

Pendant quelques minutes les téléspectateurs étaient aussi les Bengalis, participaient à ce « village planétaire » qui existe quelquefois.

« La mort en silence », ce reportage de Claude Smadja et Yvan Butler, diffusé jeudi 17 janvier par le magazine d'information « Temps présent » de la Télévision suisse romande, était exemplaire. Par sa distance et sa pudeur, son intelligence des faits et son sens de la vie.

Enfin une télévision à la première personne : le réalisateur, le journaliste, l'appareillage électronique s'effacent, et les paysans, les réfugiés du Bangla-Desh apparaissent dans leur combat quotidien pour leur survie ; et ils expliquent à leur manière leur condition. Peu à peu se précisent les problèmes complexes du sous-développement, ses relations directes avec notre propre système économique.

Cette émission-choc était prolongée par un entretien en direct avec René Dumont. Il s'agissait de dépasser l'émotion, d'expliquer l'apparente fatalité. Le prophète qui crie dans le désert depuis des années a démontré alors notre implication directe dans le processus du sous-développement.

La télévision peut sensibiliser l'opinion publique, les nouvelles générations aux problèmes globaux du développement et du sous-développement, préparer des révisions politiques. A condition que s'efface le « spectacle », la puissance d'émotion et de démonstration de l'audio-visuel est incomparable : des milliers de morts dans le journal c'est une statistique, mais que vous voyiez mourir sur le petit écran, se voiler les yeux, s'obstiner les mouches...

De l'information à l'action

Que ferons les Suisses, les ressortissants des pays riches ? L'information devrait enchaîner peu à peu des actions politiques d'une part, des interventions concrètes d'autre part. Ainsi l'appel de Claude Torracinta, inusité mais nécessaire, à soutenir la Croix-Rouge et Terre des Hommes. Ou demain, verrons-nous, téléspectateurs immunisés, comme l'imagine un sociologue américain, mourir de faim sur nos écrans des millions d'hommes et d'enfants du tiers monde ?

R. D.